

**Collectif REPARE** : Vous n'avez pas fait appel au CSM, conseil supérieur de la magistrature, et quand bien même cet organisme est décrit à ce jour comme un recours légal face aux exactions des magistrats. Pourquoi donc ?

*Alain Guillou* : Le CSM est composé de magistrats et avocats prêts à défendre au plus haut niveau les autres magistrats français. Ce n'est guère plus ni mieux que la Commission européenne des Droits de l'Homme et autres HALDE, guère mieux que les ordres des avocats. Le CSM défendra avant tout ses pairs et compères dans toutes les affaires où transparait l'opportunisme carriériste de ce milieu post-féodal. Cet organisme fait partie de l'arsenal de boucliers pro-judiciaires présentés comme des boucliers pro-justice délinquante. D'ailleurs, la ficelle sarkoziste (un avocat, faut-il le répéter), qui consista à plaider que le CSM pouvait être directement saisi par les citoyens, était un peu grosse : comment imaginer qu'un citoyen serait le seul à avoir constaté des actes de délinquance judiciaire, quand la machine judiciaire est en réalité composée d'un agglomérat très soudé de professionnels du droit, qui ne peuvent objectivement qu'avoir été les premiers et les plus autorisés pour observer les délits commis par leurs membres, sans parler de ces fameux « avocats de la partie adverse », qui ont quant à eux toute facilité pour remarquer et dénoncer de tels délits ! Nous nageons en pleine manipulation. Avec ce type de démarche politicienne, nous sommes manifestement sur le terrain du management par la séduction, mais en aucun cas sur celui de la vie républicaine et du contrôle des agissements débridés du pouvoir judiciaire.

**REPARE** : Vous évoquez souvent les conséquences tragiques que les abus de pouvoir judiciaire entraînent, en toute irresponsabilité et impunité. Quid de l'abolition de la peine de mort dont se glorifient tant d'anciens et récents politiciens, le plus souvent des avocats ?

*Alain Guillou* : La peine de mort a été abolie en 1981, sous une présidence de la République qui voulait d'ailleurs supprimer aussi l'ordre des médecins. Celui-ci se porte très bien, merci, puisqu'il est truffé d'avocats conseils. Mais l'ordre des avocats, corporatiste en diable, se porte encore mieux, et n'a jamais dénoncé le fait qu'a explosé la peine de mort par suicide de justiciables, et notamment de pères de famille, traités avec une froideur et une violence inédite. Je ne fais aucune différence entre un doigt de Kadhafi sur une gâchette de mitrailleuse et un stylo de juge éliminant un homme, sachant que des milliers de juges, chaque jour, détruisent la destinée d'innocents sous prétexte de management par la terreur judiciaire et de chiffre d'affaires des cabinets d'avocats divorcistes, de psys agréés et d'huissiers d'Justice. La judiciarisation des séparations parentales est un des tout premiers co-facteurs de suicide de l'homme adulte et en bonne santé. Seul un pouvoir aussi idéologisé et judiciarisé que le nôtre peut laisser souffrir autant de nos contemporains.

**REPARE** : Précisément, l'hyper-judiciarisation de notre société est le principal marqueur des graves troubles identitaires qui s'abattent sur nos contemporains. Pourquoi ce phénomène est-il aussi tabou ?

*Alain Guillou* : S'opposer à l'appareil judiciaire est un combat difficile, où chaque personne transformée en justiciable n'est plus maîtresse d'elle-même. La capture judiciaire est terriblement violente. Les avocats français, qu'ils complotent ou non entre eux, sont dans un monde où l'étouffement des citoyens passe par toute une série de codes secrets, de conformismes, et par une connaissance du métier d'artiste de variété qui est largement aussi importante que la connaissance des droits et des procédures. La plupart des gens qui ont la naïveté de se confier à un avocat constatent très vite que celui-ci joue le jeu de la l'affaire bien plus que de défendre les intérêts de son fugace client. La presse ne publie plus rien sans

*l'aval de ses conseillers juridiques. Les grandes entreprises ne communiquent jamais sans avoir consulté les leurs. Les ordres professionnels se multiplient, et sont truffés d'avocats défendant les intérêts de la corporation bien autant qu'en apportant des preuves d'éthique. Les magistrats sont surprotégés, comme les avocats, et ils font cela entre eux avec une remarquable efficacité. Dans nos républiques et démocraties essoufflées, un véritable état dans l'état, une sorte de nouvelle mafia, exploite le justiciable comme on exploitait jadis le charbon dans les mines, le recyclant autant de fois que possible à travers la multitude de procédures existantes, et se désintéressant totalement des affres dans lesquelles ce type de manipulations perverses les plongent.*

*REPARE, le 14 juin 2011*